

Plaidoyer

Droits culturels pour tous

Positionnement

- Alors que la culture est souvent l'oublié des pouvoirs publics, il faut rappeler et **soutenir que c'est un des premiers leviers pour redonner envie aux personnes concernées** d'où l'importance de faire vivre la culture au sein des structures et de l'inclure dans le projet associatif.
- **Les droits culturels** sont inscrits dans de nombreux textes français et internationaux (déclaration des droits de l'homme, ONU, Unesco, loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions...).
- La co-construction de projets culturels entre professionnels du social, artistes et personnes accueillies contribue grandement à **redonner du sens et de l'intérêt aux métiers de l'intervention sociale**

Messages de plaidoyer

- **Les financements publics (principalement l'Etat) doivent prendre en compte les actions culturelles** comme faisant partie intégrante des missions des associations et les inclure dans les conventionnements et les budgets.
- **Renforcer les liens entre le secteur social et le secteur culturel**, pour une meilleure articulation entre le lieu où résident les personnes en situation de précarité et l'environnement de proximité dans lequel se trouvent les espaces de culture (musées, bibliothèques, cinémas, théâtres...).
- **Former les professionnels du secteur social à la co-construction de projets de création** pour mettre en place des actions de médiation culturelle auprès des publics accueillis/ accompagnés.
- **Transformer les lieux d'accueil et d'hébergement en espaces de culture**, avec des artistes en résidence, des ateliers créatifs animés par des intervenants culturels, des temps d'échanges, mais aussi s'ouvrir vers l'extérieur avec des actions réalisées dans des lieux de culture sur son territoire.

Chiffres clés

- La région Auvergne-Rhône-Alpes compte au total **8770** lieux et équipements culturels labellisés, soit **12%** de l'offre nationale.
- **2 250** lieux de lecture publique, dont 60 % sont des points d'accès au livre qui desservent des communes de moins de 10 000 habitants.
- **22** villes et pays d'art et d'histoire en Auvergne-Rhône-Alpes mettent en lumière des centres historiques et sont des facteurs d'attractivité touristique.
- **940** millions d'euros pour la culture en 2019, par les communes et groupements de communes.

Personne ressource

Delphine **CHARLET**
Animatrice action culture et coordinatrice régionale du programme Respirations
delphine.charlet@federationsolidarite.org
06 10 78 28 78